

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2026 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60/75/77/78/91/92/93/94/95. La tarification des annonces judiciaires et légales définies par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 19 novembre 2025 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 399€ HT - (SAS) 199€ HT - (SASU) 142€ HT - (SNC) 220€ HT - (SARL) 148€ HT - (EURL) 124€ HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 222€ HT - (SCI) 191€ HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital : 109€ HT - Réduction du capital social - Nomination de l'AJ : 135€ HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - Cessions d'actions - Résiliation du bail commercial : 199€ HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 153€ HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 111€ HT - Changement de patronyme : 58€ HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 19 novembre 2025 : 60 (0,195€ HT) - 75/92/93/94 (0,239€ HT) - 77/78/91/95 (0,227€).

Enquête Publique

19 rue Lagrange - 75005 Paris | Tél.: 0142 96 09 43 | www.publilegal.fr

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 1^{er} NOVEMBRE 2026

En application des articles L.121-16 et R.121-19 du Code de l'environnement

PROJET DE CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE À VITRY-SUR-SEINE (94) ET DE SA PLATEFORME FLUVIALE À RIS-ORANGIS (91)

1. OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le projet Thermo-sur-Seine s'inscrit dans la transformation du réseau de chaleur grand parisien. Il vise à accélérer sa décarbonation tout en réduisant le recours aux énergies fossiles. **Le projet consiste en la construction d'une chaufferie à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), alimentée principalement par des combustibles solides de récupération (CSR) et du bois B, ainsi que la création d'une plateforme fluviale à Ris-Orangis (Essonne)** destinée à assurer l'acheminement des combustibles par voie d'eau jusqu'à la chaufferie.

Le projet Thermo-sur-Seine est porté par la Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) en charge d'assurer la gestion, modernisation et décarbonation du réseau de chaleur grand parisien.

La concertation préalable doit permettre de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet, en amont du processus de décision, notamment : de son contexte et des alternatives étudiées ; de ses enjeux sanitaires, environnementaux et socio-économiques ; de son intégration et de ses retombées territoriales ; de la gestion des déchets en Ile-de-France.

2. CADRE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Au regard de sa nature et de son montant, le projet Thermo-sur-Seine relève du cadre de participation du public prévu au titre des articles L. 121-8 et L. 121-9 du Code de l'environnement. À ce titre, la Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie en décembre 2025 par la SEMOP. Le 12 janvier 2026, la CNDP a décidé l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide de quatre garants désignés par ses soins : M. Christophe Dague, M. Roland Peylet, M. Jacques Roudier et Mme Dominique Viel. Les modalités et le dossier de concertation ont été approuvées par la Commission Nationale de Débat Public, par décision n° 2026 / 57 / THERMO SUR SEINE / 2 du en date du 1^{er} juillet 2026.

3. DURÉE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable se déroulera du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2026.

4. MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le dossier de la concertation sera disponible sur la plateforme participative du projet www.thermo-sur-seine-concertation.fr et dans les 10 lieux de consultations suivants (sous réserve de l'accord des collectivités concernées) : mairie d'Alfortville, mairie de Choisy-le-Roi, mairie de Draveil, mairie de Grigny, mairie de Maisons-Alfort, mairie de Ris-Orangis, mairie de Vitry-sur-Seine, siège du Grand-Orly Seine Bièvre, siège du Grand Paris Sud, direction de la transition écologique et du climat à Paris.

Le public pourra déposer ses contributions via :

- Les registres papiers disponibles dans les lieux de consultation mentionnés

- Les modules de dépôt d'avis libre et de question sur la plateforme www.thermo-sur-seine-concertation.fr

- Le cahier d'acteur pour les personnes morales (collectivité, association, organisation, entreprise, institution, etc.), à déposer sur la plateforme participative.

Des questions et demandes peuvent être adressées aux garants par voie dématérialisée, à l'adresse e-mail garants.thermo.seine@garant-cndp.fr, et par voie postale à l'adresse ci-après : Commission nationale du débat public - À l'attention des garants du projet Thermo-sur-Seine - 244, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

Tout au long de la concertation préalable, plusieurs temps d'échanges sont organisés :

- Trois rencontres mobiles dans l'espace public, pour aller à la rencontre de tous les habitants.

- 4 réunions publiques :

- o Réunion publique d'ouverture à Vitry-sur-Seine : 15 septembre 2026, Salle Robespierre, 3 allée du Puits-Farouche, Vitry-sur-Seine

- o Réunion publique d'ouverture à Ris-Orangis : 17 septembre 2026, Centre culturel Robert Desnos, 3 allée Jean Ferrat, Ris-Orangis

- o Réunion publique à Alfortville : 30 septembre 2026, Salle de convivialité, Pôle Culturel, Parvis des Arts, 26 rue Joseph Franceschi, Alfortville

- o Réunion publique de clôture : 29 octobre 2026, Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine

- Forum Santé & environnement - « Quels enjeux sanitaires et environnementaux pour le territoire ? » : 26 septembre 2026, Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine

- 3 ateliers focus thématiques sur inscription :

- o Atelier focus - « Comment intégrer au mieux la future plateforme fluviale dans son environnement ? » : Ris-Orangis - 29 septembre 2026

- o Atelier focus - « Quels principes d'organisation des flux routiers et fluviaux ? » : Ris-Orangis - 8 octobre 2026

- o Atelier focus - « Quelles conditions de suivi des études sanitaires et environnementales ? » : Vitry-sur-Seine - 15 octobre 2026

- 2 webinaires à distance sur inscription :

- o Webinaire - « Thermo-sur-Seine, un maillon au sein du projet global de rénovation du réseau de chaleur » : 22 septembre 2026

- o Webinaire - « CSR et bois B : des solutions pour produire de la chaleur bas carbone ? » : 1^{er} octobre 2026

Les dates, lieux, horaires et modalités de participation des différentes rencontres seront publiés sur la plateforme participative www.thermo-sur-seine-concertation.fr.

5. BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

À l'issue de la concertation préalable, les garants établiront, dans le délai d'un mois, un bilan de celle-ci. Ce bilan comportera une synthèse des observations et propositions présentées. Dans un délai de deux mois suivant la publication du bilan des garants, le maître d'ouvrage publiera une réponse, précisant les mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation. Ce document sera mis en ligne sur la plateforme participative du projet www.thermo-sur-seine-concertation.fr.

EP 26-0186 contact@publilegal.fr

Avis divers

Par arrêté en date du 27/07/2026, le maire de

GOMETZ LA VILLE

a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU). À cet effet, la présidente du tribunal administratif a désigné Monsieur Michel LAN-GUILLE, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de GOMETZ LA VILLE du 1^{er} septembre 2026 au 3 octobre 2026 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté en mairie dans sa version papier et sur le site internet suivant : <https://mairie-gometzville.fr/>, le commissaire enquêteur recevra le public en mairie lors de trois permanences ; le mardi 1^{er} septembre 2026 de 15h00 à 17h00, le jeudi 17 septembre de 16h00 à 19h00, le samedi 3 octobre 2026 de 9h00 à 12h00.

Il sera possible de laisser ses observations sur le registre d'enquête publique disponible en mairie, aux heures d'ouverture habituelles, les observations peuvent également être déposées sur un registre dématérialisé (à l'attention du commissaire enquêteur) à l'adresse suivante :

enquetepublique2026@gometzville.fr

L'avis d'enquête publique est affiché à la mairie de GOMETZ LA VILLE et sur le site du projet. Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus. Au terme de l'enquête, la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme sera soumise au vote des membres du Conseil Municipal».

Constitution de société

Par ASSP en date du 10/08/2026, il a été constituée une SASU dénommée :

KL MOBILITÉ

Siège social : 22 av d'estienne d'orves 91260 JUVISY-SUR-ORGE Capital : 500 € Objet social : L'exploitation d'une activité de taxi, de transport public particulier de personnes et de toute activité de transport de personnes autorisée par la réglementation en vigueur Président : Mme LOTO Kawthar demeurant 22 av d'estienne d'orves 91260 JUVISY-SUR-ORGE Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EVRY.

Enquête publique

COMMUNE DE DOURDAN

ELABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 AU 30 SEPTEMBRE 2026

La Commune de Dourdan poursuit l'élaboration de son Règlement Local de Publicité, un document qui a vocation à encadrer l'implantation des publicités, enseignes et préenseignes sur le territoire communal afin de préserver le cadre de vie, de valoriser le patrimoine et de garantir une meilleure qualité paysagère. Après avoir été arrêté par la délibération n°DEL2025093 en date du 11 décembre 2025 par le Conseil municipal, le projet entre désormais dans une nouvelle étape avec l'ouverture de l'enquête publique. Ainsi, par l'arrêté n°ARP2026063 du 31 juillet 2026, le Maire de la Commune de Dourdan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité.

M. Jean-Pierre ROUSSSI et M. Patrick GAMACHE ont été désignés respectivement en qualité de commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant par la décision n°E26000027/78 en date du 9 juin 2026 du Tribunal administratif de Versailles.

Celle-ci se déroulera pendant une durée de 30 jours, du 1^{er} septembre 2026 à 8h30 au 30 septembre 2026 à 17h30. Durant toute cette période, chacun pourra consulter le dossier d'enquête en mairie de Dourdan, aux jours et heures habituels d'ouverture, mais également sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : <https://www.dourdan.fr/reglement-local-de-publicite-rlp/>.

Les habitants, commerçants, associations et plus largement toute personne intéressée auront la possibilité de faire connaître leurs observations tout au long de l'enquête. Elles pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie, adressées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Dourdan – Service Urbanisme – Esplanade Jean Moulin – 91410 Dourdan, ou transmises par courrier électronique à l'adresse urba@dourdan.fr. Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble des observations recueillies pendant l'enquête sera tenu à la disposition du public.

Afin de permettre à chacun d'échanger directement avec le commissaire enquêteur, celui-ci assurera plusieurs permanences en mairie. Il recevra le public en Mairie de Dourdan les :

- 16 septembre 2026 de 9h00 à 12h00
- 26 septembre 2026 de 9h00 à 12h00
- 30 septembre 2026 de 13h30 à 17h30

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Dourdan dès la publication du présent arrêté.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Dourdan, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, pendant une durée d'un an, ainsi que sur le site internet de la Mairie et qu'à la préfecture de l'Essonne.

Insertions diverses

Mme. Marie Océane or'ia laure née le 21/09/1991 à 91160, (91), demeurant 7 allée des monégasques 91300 MASSY agissant en qualité de représentant légal du mineur Ilhys Marie née le 12/12/2023 à 91160 (91), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique et à celui de ce mineur celui de Lally .

Avis divers

Date : 02/04/2026 : ordonnance de prolongation de la mission de l'administrateur provisoire par Madame la Première Vice-Présidente du Tribunal Judiciaire d'EVRY

Dénomination : COPROPRIETE SDC SAINT JACQUES - 13 RUE DE MILLY - 91820 BOUTIGNY-SUR-ESSONNE

Ordonnance de prolongation en qualité d'Administrateur provisoire la SELARL TULIER POLGE – ALIREZAI prise en la personne de Maitre Florence TULIER POLGE - Immeuble Le Mazière - Rue René Cassin - 91000 EVRY – pour une durée de 12 mois à compter du 19/05/2026

Date : 30/03/2026 : ordonnance de prolongation de la mission de l'administrateur provisoire par Madame la Première Vice-présidente du Tribunal Judiciaire d'EVRY

Dénomination : COPROPRIETE SDC 19 RUE DES GODEAUX - 19 RUE DES GODEAUX - 91800 BRUNOY

Ordonnance de prolongation en qualité d'Administrateur provisoire la SELARL TULIER POLGE – ALIREZAI prise en la personne de Maitre Florence TULIER POLGE - Immeuble Le Mazière - Rue René Cassin - 91000 EVRY – pour une durée de 12 mois à compter du 07/05/2026

Tribunaux de commerce

Affaire: CENTUM T&S (CENTUM TECHNOLOGIES ET SOLUTIONS). Adresse: 4 Chemin du Ruisseau 69130 Ecully. Activité: ingénierie, études techniques. N° de Registre du Commerce: 379 976 723. Jugement du Tribunal des activités économique de Lyon en date du 3 août 2026: Jugement du tribunal de commerce de LYON en date du 02/07/2026 a prononcé la liquidation judiciaire, désigne liquidateur a SELARL MARIE DUBOIS membre du GIE ADN MJ représentée par Maître Marie DUBOIS 32 rue Molière 69006 Lyon, la SELARLU MARTIN représentée par Maître Pierre MARTIN le Britannia bâtiment b 20 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon, juge commissaire Juge commissaire Monsieur REYNAUD Philippe juge commissaire Monsieur SPICA Patrick

Affaire: CENTUM T&S (CENTUM TECHNOLOGIES ET SOLUTIONS). Adresse: 4 Chemin du Ruisseau 69130 Ecully. Activité: ingénierie, études techniques. N° de Registre du Commerce: 379 976 723. Jugement du Tribunal des activités économique de Lyon en date du 3 août 2026: Jugement du Tribunal des activités Économiques de Lyon en date du 04/06/2026 arrêtant le plan de cession

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Greffie

1, rue de la Patinoire - 91011 Evry Cedex

Affaire: CENTUM T&S (CENTUM TECHNOLOGIES ET SOLUTIONS). Adresse: 4 Chemin du Ruisseau 69130 Ecully. Activité: ingénierie, études techniques. N° de Registre du Commerce: 379 976 723. Jugement du tribunal de commerce d'evry en date du 3 août 2026: Jugement du tribunal de commerce de LYON en date du 04/06/2026, arrêtant le plan de cession au profit de Nomme commissaire à l'exécution du plan ...

Le Greffier
SELARL GTC EVRY



OPTIMISEZ

VOTRE COMMUNICATION,
PUBLIEZ VOS ANNONCES D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DANS

01 87 39 82 96 legales2@Leparisien.fr

Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés

Pour la publication
de vos annonces
légales et judiciaires
0142 96 05 50
agence@ferrari.fr



Toutes nos
annonces en
scannant
ce QRC

www.ferrari.fr